



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Marché International des Professionnels de l'Immobilier - MIPIM - Participation financière du Conseil Régional de Bourgogne

Au printemps 2006, le Grand Dijon était présent au Salon des Professionnels de l'Immobilier qui se tenait à Cannes avec le Réseau Métropolitain (Mulhouse et Besançon).

Face au succès rencontré dès la première année et à la concrétisation de projets avec des investisseurs nationaux, le Grand Dijon s'est doté pour sa deuxième participation au MIPIM qui s'est déroulé du 13 au 16 mars 2007, de moyens propres :

- un partenariat avec le Conseil régional et la Semaad
- un stand de 25 m² propre
- un outil de communication capable d'expliquer sa stratégie de développement économique... et de séduire des investisseurs ou des entrepreneurs potentiels
- un mini site Grand Dijon

Les principales cibles rencontrées ont été :

- ✓ les investisseurs nationaux
- ✓ les investisseurs locaux et leurs dirigeants nationaux
- ✓ les responsables de parcs d'immobilier d'entreprise (Danone, Alstom ...)
- ✓ les architectes nationaux.

Compte tenu des contacts noués au cours de ce salon international, on peut espérer de cette présence de nombreuses retombées pour l'agglomération dijonnaise et la région Bourgogne.

Le Grand Dijon a pris en charge l'ensemble des frais inhérents à cette participation (location de stand, prestations d'un standiste, frais de logistique, actions de communication ...).

Il sera proposé de solliciter la participation de la Région Bourgogne au coût global des dépenses engagées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, conformément aux accords intervenus entre les collectivités lors de la signature du Contrat de Projets. Cette participation pourrait s'élever à 10.000 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de solliciter** la participation de la Région Bourgogne au coût global des dépenses engagées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, à hauteur de 10.000 €.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le 30 MAI 2007
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 1 JUIN 2007

